

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
COMMUNE DE PEZILLA-LA-RIVIERE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2020/018

Membres en exercice : 23

Membres présents : 16

Membres absents : 7

Dont membres représentés : 2

L'an deux mille vingt, le trois mars, à 18h, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BILLES, Maire.

Sont présents : Jean-Paul BILLES, Guy PALOFFIS, Nathalie PIQUE, Jean TELASCO, Jeannine VIDAL, Blaise FONS, Henri BERTRAND, Yves ESCAPE, Marie-Hélène SANSA-ARTIGUES, Jean CAMO, Yannick COSTA, Karine CAROLA, Brice ANNARELLI, Corinne ROLLAND-MCKENZIE, Liliane HOSTALLIER-SARDA, Jean-Pascal GARDELLE.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Catherine MIFFRE (procuration à Jean-Paul BILLES), Chantal CAUVY-GAUBY (procuration à Guy PALOFFIS)

Absents excusés : Anne FAUVEAU, Elisabeth BARDAJI-GITARD, Jean-Marie ROGER, Jacques BASSET, Julie SANZ-GUERRERO.

Secrétaire de séance : Liliane HOSTALLIER-SARDA.

Date de la convocation : 26/02/2020

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019
BUDGET ANNEXE – LOTISSEMENT COMMUNAL AL VINYER

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'en application de l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal élit un président de séance pour débattre et voter le compte administratif. Il propose donc à l'assemblée de désigner un Président de séance. En l'absence de la première Adjointe, M. Guy PALOFFIS, Adjoint, est désigné à l'unanimité des membres présents et représentés

Après avoir présenté à l'assemblée le budget primitif de l'exercice 2019, M. Jean-Paul BILLES, Maire, quitte la salle. M. Guy PALOFFIS présidant la séance propose au conseil municipal d'adopter le compte administratif 2019 du budget annexe du lotissement communal « Al Vinyer », dont les résultats définitifs sont résumés comme suit :

Section de Fonctionnement

Dépenses : 2 625 €

Recettes : 0 €

Section d'Investissement :

Dépenses : 0 €

Recettes : 0 €

Après en avoir délibéré, **par 16 voix POUR** (unanimité des membres présents et représentés),
le Conseil Municipal :

► **APPROUVE le compte administratif 2019 du budget annexe du lotissement communal « Al Vinyer »** dont les résultats figurant ci-dessus sont conformes au compte de gestion 2019 du budget annexe établi par le Trésorier de Saint Estève ;

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents ayant pris part au vote : 15

Nombres de suffrages exprimés : 16

Vote : Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

LE MAIRE,

Jean-Paul BILLES.

Transmis en Préfecture le :

Affiché le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier – Espace Pitot – 6 Rue Pitot – 34 063 Montpellier cedex 02 dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr. Elle peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux ou hiérarchique.